



**SYNDICAT MIXTE DE PROMOTION DE L'ACTIVITE TRANSMANCHE**

**Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)  
Réunion du 10 décembre 2021**

DECISION DE LA CCSPL SUR :

LE RAPPORT N°2021/CCSPL/12/01 SUR LE PRINCIPE DU RECOURS A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC  
POUR L'EXPLOITATION DE LA LIGNE MARITIME DIEPPE-NEWHAVEN A PARTIR DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023

La CCSPL émet un avis favorable sur le projet de délégation de service public (DSP) présenté qui s'appuie sur les fondamentaux du contrat précédent.

En effet le modèle d'exploitation actuel a montré sa robustesse au vu des circonstances liées à la crise sanitaire. Le contrat actuel doit donc servir de référence pour la passation de la nouvelle DSP.

Rouen, le 10 décembre 2021

Signature du Président de séance :